

# CORRIGÉ

**Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.**

# CORRIGÉ

## BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE EP3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière

	BEP	Points
1 <sup>ère</sup> partie : les opérations commerciales	14	
2 <sup>ème</sup> partie : droit social	12	
3 <sup>ème</sup> partie : budget familial	14	
<b>TOTAL</b>	40	
<b>NOTE</b>	20	

BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE			
<b>CORRIGÉ</b>	EP 3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière.	Durée : 1 heure	
SESSION 2006		Coef : 2	Page 1/4

## DOCUMENTS À RENDRE

### DOCUMENT 1 : Bon de commande. (14 points)

Hôtel restaurant La Marmite 15 rue de la Dordonne 62630 MARESVILLE EURL au capital de 18 000 € RCS boulogne B 834682043		Maresville, le 15 juin 2006 (1 point)		
		FRANCEBOISSONS 143 rue Boucher de Perthes 80100 ABBEVILLE (1,5 point -0,5 par erreur ou oubli)		
Bon de commande n° 145 (1 point) (2 points 0,5 point par réponse)				
<b>Transport</b>	<b>Délai de livraison</b>	<b>Mode de paiement</b>	<b>Délai de paiement</b>	
route	2 jours	traite	30 jours fin de mois	
<b>Code</b>	<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>	<b>PU HT</b>
2215	Bouteille Perrier 33 cl	1	56	0,66 €
3002	Bouteille Coca-Cola 33 cl	1	138	0,90 €
4003	Bouteille Orangina 1,5 L	Pack de 6	6	9,00 €
5003	Bouteille Schweppes 1,5 L	Pack de 6	3	10,50 €

Pour les 2 premières lignes : 1,5 pt (-0,5 pt par erreur)

Pour la 3<sup>ème</sup> ligne : 2,5 pts (-1 pour l'unité, -1 pour la quantité, -0,5 pour toute autre erreur)

Pour la 4<sup>ème</sup> ligne : 3 pts ((-1 pour l'unité, -1,5 pour la quantité, -0,5 pour toute autre erreur)

8,5 pts
------------

BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE			
<b>CORRIGÉ</b>	EP 3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière.	Durée : 1 heure	
SESSION 2006		Coef : 2	Page 2/4

**DOCUMENT 2 : Droit social (12 points)**

- 1) Mme DACQUIN souhaite embaucher un nouveau salarié à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2006. Peut-elle bénéficier du contrat « nouvelles embauches » ?

Oui, car le nombre de salariés est inférieur ou égal à 20. (2 points : 0.5+1.5)

- 2) Quelle est la caractéristique principale de ce contrat « nouvelles embauches » ?

Ce contrat comporte une période d'essai allongée de deux années. (2 points)

- 3) Quel est l'objectif recherché par le gouvernement avec ce nouveau contrat de travail ?

Diminuer le chômage en incitant les petites entreprises à embaucher en ayant l'assurance de pouvoir rompre sans procédure, ni motif le contrat pendant une période de 2 ans. (2 points)

- 4) Le contrat de travail « nouvelles embauches » doit-il être écrit ? Pourquoi ?

Oui il doit obligatoirement être écrit sinon il est considéré comme un CDI dès le départ de l'emploi. (2 points : 0.5+1.5)

- 5) Pendant l'intense période estivale Mme DACQUIN peut-elle avoir recours pendant deux mois au contrat « nouvelles embauches » ?

Non, tous les emplois sont concernés à l'exception des emplois saisonniers. (2 points : 0.5+1.5)

- 6) À quelle autre forme de contrat de travail peut-elle avoir recours pour une période estivale?

C.D.D, contrat saisonnier, contrat d'intérim...(2 points)

BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE			
CORRIGÉ SESSION 2006	EP 3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière.	Durée : 1 heure	
		Coef : 2	Page 3/4

**DOCUMENT 3 : Budget annuel de la famille JULLIAN (14 points)**

<i>Dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Revenus</i>	<i>Montant</i>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alimentation</li> <li>• Habillement</li> <li>• Transport</li> <li>• Santé</li> <li>• EDF</li> <li>• Téléphone</li> <li>• Équipement logement</li> <li>• Loisirs</li> </ul>	<p>5 700</p> <p>1 800</p> <p>4 900</p> <p>450</p> <p>1 800</p> <p>380</p> <p>1 400</p> <p>3 800</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Salaire Mme JULLIAN</li> <li>• Salaire M. Jullian</li> <li><i>Aide personnalisée au logement</i></li> <li><i>Allocations familiales</i></li> </ul> <div style="border: 1px solid black; border-radius: 50%; width: 150px; height: 100px; margin: 10px auto; text-align: center; padding: 5px;"> <p><b>4 x 1 pt par poste + 0,5 pt par total = 5 pts</b></p> </div>	<p>12 000</p> <p>16 920</p> <p>2 400</p> <p>1 368</p>
<i>Loyers</i>	<b>7 200</b>		
<i>Impôts</i>	<b>2 900</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>30 330</b>	<b>TOTAL</b>	<b>32 688</b>

2) Citez trois exemples de dépenses regroupés dans le poste « transport » du budget ?

Carburants, frais de bus ou métro, frais de stationnement, billets de train ou avion, frais d'autoroute... (0,5 pt x 3)

3) Calculez le solde annuel en présentant votre calcul :

$$32\ 688 - 30\ 330 = 2\ 358 \text{ € (2 points)}$$

4) En déduire le solde mensuel. Présentez votre calcul :

$$2\ 358 / 12 = 196,50 \text{ € (2 points)}$$

5) Sachant que le remboursement de la maison augmenterait leurs dépenses de 250 € par mois, déterminez si cette famille peut acheter cette maison. Justifiez votre réponse.

Non car il leur manque 53,50 € (250 – 196,50) (1,5 points : 0,5 + 1))

6) Quelles sont les deux solutions pour que la famille JULLIAN augmente le solde de son budget ?

- **Diminuer ses dépenses (accepter tous les postes pouvant être logiquement diminués)**
  - **Augmenter ses revenus (heures supplémentaires, extras...)** (2 points)
- Si l'élève donne deux dépenses à réduire 2 points néanmoins.**

BEP MÉTIERS DE LA RESTAURATION ET DE L'HÔTELLERIE			
<b>CORRIGÉ</b>	EP 3 : Environnement économique, juridique et social de l'entreprise hôtelière.	Durée : 1 heure	
SESSION 2006		Coef : 2	Page 4/4